

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### TCM 033-10422/21/BM

#### ■ **Approbation du rapport d'activité 2020 du concessionnaire pour la conception, la construction et l'exploitation d'une installation de valorisation électrique de Biogaz de décharge de l'ISDnD de l'Arbois située sur la commune d'Aix-en-Provence**

**MET 21/19837/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a concédé en 2008 à la société Arbois BioÉnergie (groupement d'entreprises COFELY et FAIRTEC) l'exploitation du « gisement » de biogaz de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de l'Arbois via une concession d'ouvrage public dont les fondements ont été établis sur la base d'une délégation de service public.

L'objet du présent rapport est de présenter le rapport d'activité 2020 de l'installation de valorisation des biogaz, exploitée sur la base d'une délégation de service public conclue en 2008 avec la société Arbois BioÉnergie.

L'énergie produite est réinjectée sur le réseau ERDF, l'exploitant se rémunère sur la vente d'énergie électrique en contrepartie de la cession du gisement de biogaz. Le Territoire du Pays d'Aix perçoit une redevance proportionnelle à l'énergie produite.

Les évolutions contractuelles ont été marquées par la signature d'un avenant cadrant une adaptation de la solution de cogénération et par la délivrance, par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, d'une attestation ouvrant droit à l'achat du biométhane injecté directement au réseau de gaz naturel, afin de bénéficier des tarifs avantageux d'achat de ce biométhane lorsque cette technologie sera effective sur le site.

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

**Bilan environnemental :**

Le bilan environnemental de l'unité répond aux exigences de l'arrêté préfectoral d'exploitation. Les rejets atmosphériques des torchères et des groupes électrogènes sont conformes aux valeurs limites d'émissions imposées dans l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de l'ISDnD.

**Bilan financier 2020 :**

L'année 2020 a été la dixième année pleine en terme de fonctionnement industriel de l'installation et a permis de valoriser 12.835 Nm3 de biogaz, de produire une énergie totale de 22.37 GWh électrique et d'éviter le rejet à l'atmosphère de l'équivalent de 4.000 tonnes de CO2. Le taux de disponibilité moyenne de valorisation a été de 93 % pour un engagement minimum contractuel de 85%.

D'un point de vue financier, ces opérations ont généré une recette nette pour le Territoire du Pays d'Aix de 762.423 Euros HT.

L'unité de cogénération a assuré une recette de 12.628 Euros HT.

La performance énergétique des installations a notamment permis au Territoire du Pays d'Aix de bénéficier du taux préférentiel pour la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur le Centre de Stockage à savoir 25€/tonne au lieu de 42€/tonne. Cela a représenté effectivement en 2020 une économie de TGAP d'environ 2.720.000 Euros HT pour le Pays d'Aix.

En 2020, le contrat de valorisation des biogaz a permis de dégager un total de ressources financières supplémentaires pour le Pays d'Aix d'environ 3.5 M Euros HT.

Une consultation est en cours afin de contractualiser et fixer les tarifs avec un opérateur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2007\_A492 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 14 décembre 2007 relative à l'approbation du contrat de concession ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 octobre 2021 ;
- L'information au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de prendre acte du rapport d'activité 2020 du concessionnaire pour la conception, la construction et l'exploitation de l'installation de valorisation des biogaz de l'ISDnD de l'Arbois.

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte du rapport d'activité 2020 du concessionnaire relatif à la conception, la construction et l'exploitation de l'installation de valorisation des biogaz de l'ISDnD de l'Arbois, ci-annexé.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie de réduction et  
Traitement des déchets

Roland MOUREN